

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

PRÉAMBULE :

Les conditions générales de vente font parties du contrat et prévalent sur tous les documents contraires de l'acheteur qui n'auraient pas été acceptés par écrit par le vendeur. Toutes les modifications que les parties pourraient apporter aux présentes conditions nécessitent un accord express par écrit.

1) COMMANDES :

Les commandes ne sont valables qu'après notre acceptation. Toute commande de matériel spécial mis en fabrication ne pourra être annulée. Sauf convention particulière, les prix s'entendent hors taxes et sont conformes aux conditions de livraisons indiquées lors de la commande. Les prix sont exprimés en euros. Les prix du catalogue sont valables 3 mois reconductibles tacitement. Les délais sont à titre indicatifs et ne sont en aucun cas contractuels.

2) EXPEDITIIONS :

Franco de port et d'emballage pour un montant de commande supérieur à 300€ net Hors Taxes pour une livraison en France métropolitaine ou port 18€ht. Tout changement d'adresse après le départ de la marchandise sera facturé. Pour

3) PAIEMENTS :

Les conditions et les modes de règlement sont définis avant toute vente. Règlement par chèque ou virement sous huit jours réception de la facture : escompte de 2% à déduire du règlement.

Délai de paiement maximum selon l'accord LME 45 jours fin de mois au 1er janvier 2013.

Au-delà de 45 jours fin de mois, facturation des agios sur la base de 1,5 fois le taux d'escompte bancaire.

Paiement comptant à la première commande.

4) RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ :

La société A MANIPLOMB se réserve le droit de propriété des marchandises livrées jusqu'au paiement intégral des factures correspondantes, conformément au texte de loi n°80335 du 12 mai 1980. A défaut de règlement, du moins après la mise en demeure restée sans effet, la vente se trouvera résiliée au gré de la Société A MANIPLOMB qui aura le droit d'exiger la restitution de la marchandise sans qu'il y ait lieu de recourir à une action judiciaire. En cas de faillite ou de règlement judiciaire, la Société A MANIPLOMB pourra revendiquer les marchandises non payées en application de l'article 61 de la loi du 13 juillet 1967.

5) RECLAMATIONS :

Pour être admise, toute réclamation doit nous être adressée dans les 8 jours qui suivent la livraison du matériel. Nos délais ne sont donnés qu'à titre indicatif et nous n'admettons aucun retour ni demande d'indemnité pour retard de livraison. Pour les réclamations liées à de la marchandise abimée ou manquante lors du transport, Il appartient à l'acheteur de vérifier l'état de la marchandise à l'arrivée et de mettre, le cas échéant, des réserves sur le bordereau du transporteur. Concernant certains produits à risque tels que les Coffrets gaz ou les vases d'expansion, n'hésitez pas par mesure de sécurité à écrire "**sous réserve de déballage**", **plus préciser le défaut**. Indiquez-nous immédiatement le problème. après du transporteur nous ne pourrons prendre en charge le matériel détérioré.

6) RETOURS :

Aucun retour n'est accepté, sans accord préalable de notre part. Une retenue forfaitaire de 20% pour frais de remise en stock sera déduite du prix des marchandises retournées après contrôle de notre part.

Le matériel retourné doit être réexpédié « port payé ».

7) GARANTIE :

Tous nos appareils et produits (sauf précision contraire de notre part) sont garantis contre toutes anomalies de fabrication pour une durée de 6 mois à dater du jour de l'expédition. Notre garantie se limite au remplacement pur et simple des pièces reconnues défectueuses, sans pouvoir donner lieu à aucune indemnité. Nous déclinons toute responsabilité en cas d'installation non conforme ou d'utilisation incorrecte de nos produits.

Le remplacement d'une ou plusieurs pièces, quel qu'en soit le motif, ne prolonge pas le délai de garantie.

8) TRANSPORT :

Les conditions de livraison sont fixées lors de la commande. Il appartient à l'acheteur de vérifier les expéditions à l'arrivée, de faire, le cas échéant, des réserves au transporteur dans les 48 heures et d'en informer aussitôt par lettre recommandée A MANIPLOMB.

9) CONTESTATIONS :

Les tribunaux de Grenoble sont seuls compétents. Nos traites ou acceptations de règlement n'opèrent ni novation ni dérogation à cette clause attributive de juridiction. Par le fait de sa commande, le client reconnaît avoir pris connaissance de nos conditions générales de vente et de les avoir acceptées.

Ces informations ne constituent que de simples indications et peuvent être modifiées sans aucun préavis par la Société A MANIPLOMB.